

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°12 du 19 juin 2018



STADES

Le temps reste favorable à une évolution rapide des stades. Dans les situations les plus précoces, on se rapproche de la fermeture des grappes, tandis que dans les parcelles les plus tardives, on atteint tout juste le stade baies de 2-3 mm.

Le stade moyen sur le réseau BSV se situe entre baies à taille de plomb et baies à taille de pois.

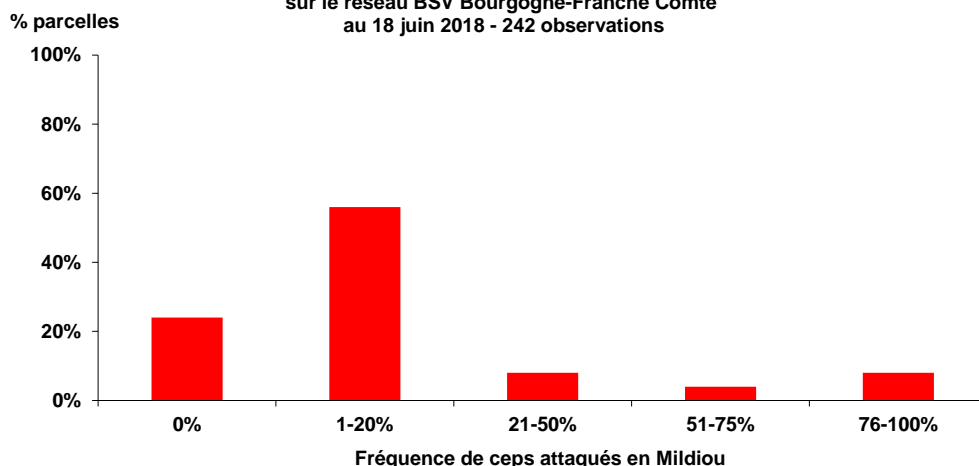
MILDIOU

Situation :

Cette semaine, **242 parcelles** ont été observées sur feuilles et sur grappes dans le cadre du réseau BSV.

Mildiou

Répartition des parcelles par classe selon le pourcentage de ceps atteints (notation sur feuillage) sur le réseau BSV Bourgogne-Franche Comté au 18 juin 2018 - 242 observations



Depuis le dernier bulletin, la situation mildiou a évolué de façon plus ou moins significative sur l'ensemble des vignobles.

Feuilles

Sur l'ensemble du réseau BSV Bourgogne Franche-Comté, le mildiou est maintenant détecté de façon plus fréquente (dans 3/4 des parcelles cette semaine contre la moitié la semaine dernière). **Néanmoins dans 80% des cas, la présence du mildiou se limite tout au plus à quelques taches éparses** (classes 0 et 1-20 % de ceps atteints dans le graphique ci-dessus). Les parcelles les plus touchées (> 50% de ceps atteints) se situent principalement en Saône et Loire (Mâconnais Nord et Chalonnais), dans la Nièvre (80% des parcelles du réseau), dans le Jura (19% des parcelles du réseau, mais hors réseau la proportion de parcelles très touchées est néanmoins plus importante) et plus ponctuellement en Côte d'Or (Nord Côte de Nuits) et dans l'Yonne (Auxerrois).

Météo

Pluies du 11 au 18 juin :
Le 11 juin a été le dernier épisode pluvieux significatif sur l'ensemble de la région. Sur la période, Mâconnais et Beaujolais sont les secteurs qui ont été les plus arrosés avec 25-30 mm. Ailleurs, les cumuls varient de quelques millimètres jusqu'à 15 mm.

Prévisions du 20 au 25 juin :
Enfin le retour de l'anticyclone qui semble s'installer durablement. Au niveau températures, même si une masse d'air plus fraîche touchera la région en fin de semaine, par la suite les températures pourraient s'envoler et dépasser les 30°C.

Source Météo France

Grappes

85% des parcelles demeurent indemnes de symptômes à ce jour. Seuls 2% des parcelles du réseau (inclus 4 TNT) présentent plus d'1 grappe sur 10 touchée par du rot-gris, avec le plus souvent une intensité se limitant à quelques baies. Ces cas se situent principalement en Saône et Loire, dans la Nièvre et dans le Jura.

Etat des contaminations en cours :

Sur feuilles, toutes les contaminations qui ont eu lieu jusqu'au 11 juin se sont maintenant exprimées et à l'exception du Beaujolais, il n'y a maintenant plus de cycles en cours. Sur grappes, de nouveaux symptômes sont encore susceptibles d'apparaître au cours de la semaine.

Evaluation du risque :

Avec le temps sec qui semble s'installer durablement et l'évolution rapide des grappes, le risque mildiou revient à un niveau modéré.

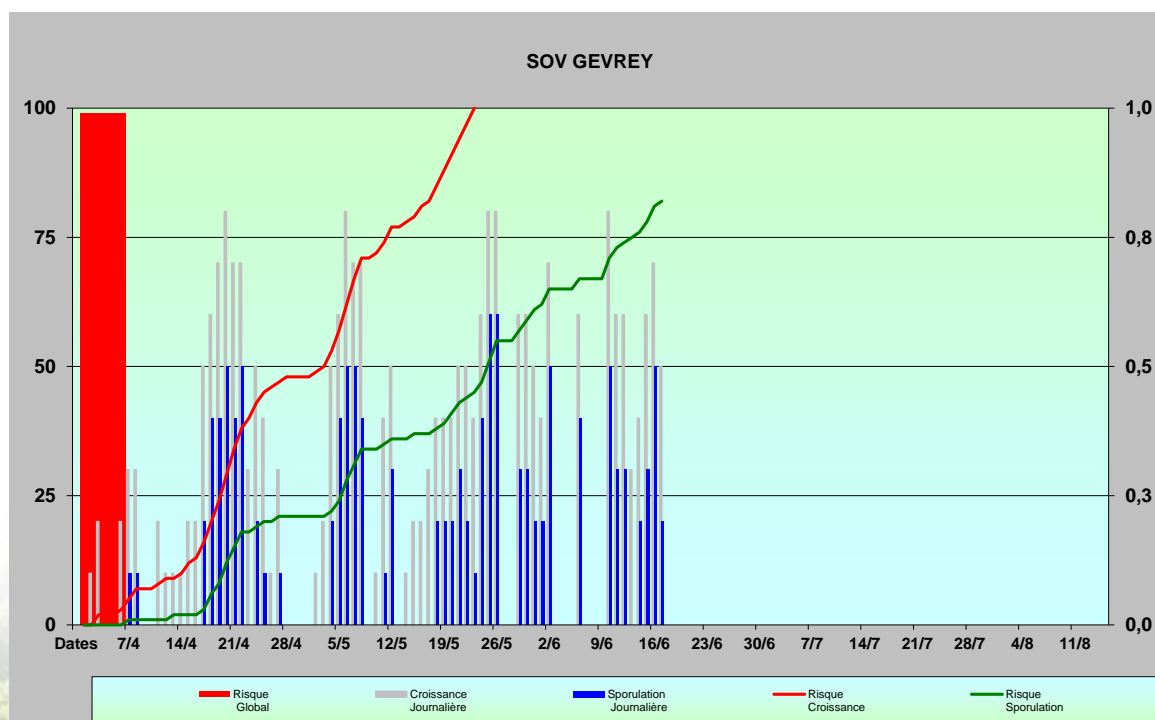
Rappelons qu'à partir de la fermeture, les grappes deviennent moins sensibles au mildiou.

OÏDIUM

239 observations sur feuilles ont été effectuées sur le réseau BSV. Sur grappes, les comptages ont été ciblés cette semaine uniquement sur les parcelles à historique.

Feuilles : une petite évolution est notée, principalement dans les témoins non traités de Chardonnay. En parcelles protégées, 91% des parcelles demeurent indemnes d'oïdium contre 96 % la semaine dernière. Là encore, les quelques parcelles concernées sont des Chardonnay du Mâconnais et de la Côte de Beaune.

Grappes : en parcelles protégées, très peu d'évolution par rapport à la semaine dernière. Quelques rares symptômes sont notés dans des parcelles sensibles de Saône et Loire, de Côte d'Or et du Jura (max de 17% de grappes attaquées dans 1 parcelle de Le Vernois déjà bien concernée sur le feuillage). Dans les témoins non traités où une dégradation a été notée sur le feuillage, les symptômes sur grappes apparaissent maintenant plus régulièrement.



Le temps chaud et sec annoncé pour la semaine à venir sera favorable à de nouvelles contaminations d'oïdium dans un contexte où les grappes demeurent sensibles.



BLACK-ROT

Avec seulement quelques taches observées sur le feuillage, **cette maladie reste toujours discrète**. A ce jour, aucun symptôme sur grappe n'a été noté.

Rappelons qu'à partir de nouaison, les grappes entrent dans leur période de grande sensibilité au black-rot et ce jusque début véraison.

VERS DE GRAPPE

2^{ème} génération : les vols de cochylis et d'eudémis ont débuté depuis le week-end dernier. Les prises demeurent pour l'instant faibles.

CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le 1^{er} traitement là où il était nécessaire, a dû être effectué.

- **Stratégie 2-1** : les comptages qui conditionneront le 2^{ème} traitement seront réalisés cette semaine pour les vignes en bio et en début de semaine prochaine pour les conventionnels. Un message réglementaire suivra pour préciser la conduite à tenir.
- **Stratégie 2 traitements** : le 2^{ème} traitement aura lieu 10 jours après le premier soit du 21 juin au 25 juin en Viticulture Biologique et 12 à 14 jours après le premier soit du 25 juin au 29 juin en Conventionnel.
- **En parcelles de vignes-mères de greffons et de porte-greffes**, la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Le premier a eu lieu la semaine dernière. La 2^{ème} application sera positionnée en fin de persistance d'action du premier.
- **En pépinières**, la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

BOIS NOIR

Des suivis de piégeages du vecteur du Bois Noir - *Hyaletthes obsoletus* - ont été mis en place dans les différents vignobles (hors Nièvre). A ce jour, quelques prises ont été réalisées en Côte d'Or avec tout au plus 5 individus (relevé hebdomadaire).

Ces insectes, fortement porteurs du phytoplasme du bois noir, peuvent accidentellement le transmettre à la vigne. Pendant le pic de vol, la destruction de leurs plantes hôtes, le liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) et l'ortie (*Urtica dioica*), pourrait entraîner des déplacements de populations vers la vigne. Cela reste une hypothèse qui n'a pas encore été confirmée ou infirmée à ce jour.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prochain BSV : mardi 26 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

